



L'inclusion du handicap

Mettre en pratique les politiques dans l'action humanitaire

Résumé

On estime que 6,7 millions de personnes handicapées dans le monde seraient déplacées de force suite à des persécutions, des conflits, des situations de violence généralisée et de violation des droits de l'homme.¹ En 2008, la Commission des femmes pour les réfugiés (WRC) a effectué une étude et publié un rapport sur le handicap au sein des populations réfugiées et affectées par un conflit, *Disabilities among Refugee and Conflict-Affected Populations*. Ce rapport a mis en évidence le fait que les personnes handicapées rencontrent des difficultés à accéder aux programmes d'assistance humanitaire en raison de divers obstacles sociétaux, environnementaux et de communication.² Ces difficultés d'accès augmentent les risques menaçant leur protection, parmi lesquels la violence, la maltraitance et l'exploitation. De plus en plus d'éléments tendent également à prouver que les taux de violence pourraient être supérieurs chez les personnes handicapées que chez leurs pairs non handicapés³, ce qui entraîne des répercussions importantes sur leur protection physique dans les situations de déplacement.

En 2010, le Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a adopté une *Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR*, qui fait désormais office de loi non contraignante pour le HCR et ses États membres.⁴ Ces deux dernières années, la WRC a collaboré avec le HCR sur la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, des notes d'orientation du HCR : *Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé* (ci-après dénommées *Notes d'orientation du HCR sur le handicap*)⁵. Celles-ci ont été mises en œuvre par le biais d'évaluations sur le terrain, d'une assistance technique et de formations dans les bureaux de pays du HCR, ses partenaires d'exécution et les organisations de personnes handicapées.

La WRC a consulté plus de 770 personnes déplacées, y compris des personnes handicapées, dans des contextes de déplacement et de réfugiés de huit pays : l'Inde

(New Delhi), l'Ouganda, la Thaïlande, le Bangladesh, le Népal, l'Éthiopie, les Philippines (Mindanao) et le Liban, en recueillant leurs points de vue sur l'accès et l'inclusion dans les programmes humanitaires et leurs suggestions de changement. Plus de 390 acteurs et intervenants de l'humanitaire ont participé à des ateliers organisés dans ces pays en vue de définir des plans d'action spécifiques à chaque contexte pour l'inclusion des personnes handicapées dans leurs programmes et secteurs d'activités. Des évaluations de suivi et des consultations ont également été menées dans un certain nombre de pays pour identifier les pratiques positives et les obstacles à la mise en œuvre des *notes d'orientation du HCR sur le handicap*, à l'échelle des pays.

Le rapport de la WRC *L'inclusion du handicap : mettre en pratique les politiques dans l'action humanitaire* identifie les approches, pratiques positives et défis actuels concernant l'inclusion effective des personnes handicapées au sein du HCR et de ses organisations partenaires, et propose des leçons et des recommandations à l'ensemble de la communauté humanitaire.

Conclusions

Partie A : les principales préoccupations en matière de protection de la part des personnes handicapées

Les consultations avec les personnes handicapées et leurs aidants ont permis de mieux comprendre les principaux risques menaçant la protection des femmes, des enfants et des jeunes handicapés dans les situations de déplacement, ainsi que les facteurs contribuant à leur vulnérabilité.

- Les enfants handicapés affirment systématiquement faire l'objet de la stigmatisation et de la discrimination de leurs pairs, ce qui limite leur accès à l'éducation.

- Les adolescents et les jeunes handicapés sont exclus des activités de leurs pairs, alors même que celles-ci pourraient faciliter le développement de réseaux sociaux vitaux et accroître leur protection contre diverses formes de violence, y compris les violences basées sur le genre (VBG).
- Des cas de violence envers les personnes handicapées ont été signalés dans tous les contextes. Les femmes et les filles handicapées étaient plus susceptibles de mentionner des préoccupations concernant la violence sexuelle, avec des exemples concrets suggérant que celles qui présentent des incapacités intellectuelles et mentales pourraient être les plus à risque. Les garçons et les hommes handicapés étaient plus susceptibles de mentionner des violences physiques et psychologiques, en particulier contre les hommes présentant des incapacités physiques et intellectuelles. L'isolement, l'absence de contact avec les réseaux de la communauté et les rares options de vie autonome exposent également les hommes et les femmes handicapés à différentes formes de violence au sein de leur foyer.
- Les personnes souffrant de handicaps multiples et leurs aidants, qui sont souvent isolés dans leurs abris, manquent parfois de produits de première nécessité adaptés pour assurer l'hygiène et les soins personnels, comme le savon, l'eau, le tissu ou les couches et les matelas. Les aidants ont également exprimé des inquiétudes quant à leur propre bien-être psychosocial, à cause de leur isolement vis-à-vis de l'ensemble de la communauté et de leurs incertitudes, ne sachant pas qui prendrait soin de leur proche s'ils n'étaient plus capables de remplir ce rôle.

Partie B : la mise en œuvre des notes d'orientation du HCR sur le handicap

Les *notes d'orientation du HCR sur le handicap* mettent l'accent sur la non-discrimination et la participation des personnes handicapées en tant que facteurs essentiels de leur protection, et fournissent 11 éléments clés que le personnel et les partenaires doivent prendre en considération dans l'élaboration des programmes au niveau des pays. Parmi les opérations présentées dans ce projet, de nombreuses approches différentes ont été employées par le HCR, ses partenaires d'exécution, la communauté des réfugiés et les personnes handica-

pées pour promouvoir l'accès et l'inclusion au sein des programmes humanitaires. Voici quelques-unes des stratégies positives identifiées lors des évaluations sur le terrain :

- Au Népal, une double approche visant à promouvoir l'accès et l'inclusion des personnes handicapées dans les activités de prévention des VBG et les interventions, en intégrant le handicap au sein des procédures et des stratégies et en mettant en œuvre des actions ciblées visant à renforcer les capacités en matière de langue des signes dans les camps et à créer des groupes d'entraide pour les femmes handicapées.
- Assurer la sécurité physique en renforçant la gestion des cas par le biais d'une formation sur mesure du personnel sur l'identification et la réponse aux besoins des personnes handicapées, dans le cadre de l'intervention pour les réfugiés syriens au Liban.
- En Ouganda, promouvoir l'égalité d'accès aux informations en installant un logiciel de lecture d'écran sur les ordinateurs et en pilotant une base de données sur les droits des personnes handicapées à Kampala.
- Au Népal, élaborer des solutions durables et inclusives par le biais de programmes de sensibilisation et de diffusion de l'information axés sur les options de réinstallation, en faisant appel au personnel handicapé de la région.

Les acteurs humanitaires prennent de plus en plus conscience des préoccupations des personnes handicapées en matière de protection. Dans de nombreux contextes, cependant, il existe toujours une tendance à se focaliser sur des interventions médicales et des mesures caritatives pour les personnes handicapées. Par conséquent, les personnes handicapées sont, la plupart du temps, renvoyées vers des programmes et activités spécifiquement axés sur le handicap (par exemple, la santé et la réadaptation, une éducation spécialisée et des centres séparés pour les enfants handicapés) plutôt que d'analyser et de lutter contre les facteurs sociaux qui contribuent aux risques en matière de protection et contre les obstacles empêchant l'accès aux programmes destinés à l'ensemble de la communauté.

Il existe également un fossé permanent quant à la participation des personnes handicapées dans la prise de décision au sein des programmes. Aussi, les activités de la communauté n'identifient, ne reconnaissent et

n'utilisent que rarement les capacités et les ressources des personnes handicapées dans la planification des programmes et les activités communautaires. Dans l'ensemble des pays inclus dans ce projet, la WRC s'est appuyée sur les contributions des personnes handicapées réfugiées et déplacées, soulignant le fait qu'elles constituent une ressource précieuse pour sensibiliser les acteurs humanitaires et la communauté.

Enfin, les personnes handicapées réfugiées et déplacées ont peu de contacts avec les organisations de personnes handicapées (OPH) des pays hôtes. Celles-ci pourraient pourtant plaider en faveur de leur accès aux services et aux programmes, et inclure des informations sur les conditions des personnes handicapées réfugiées et déplacées dans les rapports de suivi destinés au Comité des droits des personnes handicapées.

Partie C : institutionnaliser l'inclusion du handicap dans l'ensemble des opérations du HCR à l'échelle mondiale

Le HCR a été félicité, à l'échelle mondiale, pour les progrès considérables réalisés en matière d'inclusion du handicap dans les politiques et stratégies organisationnelles. On constate cependant toujours des lacunes dans les capacités internes à fournir un appui technique plus complet et constant aux bureaux de pays du HCR, lors des différentes étapes de la planification des opérations. Jusqu'à présent, cet appui technique provenait principalement des organisations partenaires, la plupart du temps par le biais de projets à court terme.

Les évaluations de suivi et les consultations effectuées dans le cadre de ce projet ont indiqué qu'au niveau des pays, l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des actions prévues en matière d'inclusion du handicap était de maintenir une coordination continue et efficace entre les différents partenaires. Ceci semble être lié à un manque de clarté en matière de leadership au sein des opérations du HCR, concernant le suivi et la coordination de l'inclusion du handicap, à l'essoufflement de la dynamique dû aux changements de personnel et/ou aux priorités concurrentes imposées aux membres individuels et aux équipes du personnel.

Recommandations

Bien que des progrès considérables et louables aient été réalisés au sein de la communauté humanitaire sur la sensibilisation et l'inclusion du handicap, ce travail doit

encore être institutionnalisé et pleinement intégré aux organisations et aux interventions humanitaires. Les recommandations suivantes visent à faire progresser davantage l'inclusion du handicap au sein des opérations du HCR et de l'ensemble de la communauté humanitaire.

À l'intention du HCR : les prochaines étapes

- Fournir un appui technique en matière d'inclusion du handicap aux opérations de pays du HCR, par le biais de déploiements lors des différentes phases du cycle de planification des opérations, et lors des différentes phases d'intervention en cas de crise.
- Effectuer une évaluation globale de la mise en œuvre des *notes d'orientation du HCR sur le handicap* par le biais d'une étude documentaire des rapports et plans liés aux opérations de pays et des évaluations sur le terrain, dans un échantillon d'opérations de pays, pour déterminer l'impact sur les personnes handicapées.
- Plaider en faveur de l'inclusion du handicap auprès de l'ensemble de la communauté humanitaire en partageant des pratiques et expériences positives avec les équipes nationales de l'ONU, les groupes humanitaires et à l'échelle mondiale, au sein du groupe de travail du Comité permanent interorganisations (CPI) et ses organes subsidiaires.

À l'intention des acteurs de l'humanitaire : s'appuyer sur les succès

- Aider le personnel et les partenaires à effectuer une planification d'actions spécifiques à chaque contexte et à chaque programme sur l'inclusion du handicap, en favorisant la traduction des directives existantes en actions progressives et réalistes dont le progrès peut être suivi et évalué.
- Donner la priorité au renforcement continu et global des capacités du personnel, des partenaires et des communautés concernant l'inclusion du handicap : envisager un cycle de formation, de planification du travail, de conseils, de pratiques réfléchies et un partage des leçons, plutôt que des formations génériques ponctuelles.
- Renforcer le rôle essentiel, les compétences et les

capacités des gestionnaires de cas pour identifier et répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de protection—intégrer les études de cas portant sur les personnes handicapées dans les formations des gestionnaires, et se concentrer non seulement sur l'orientation vers des services appropriés, mais également sur les compétences pouvant être directement utilisées auprès de ce groupe.

- Effectuer un suivi de l'inclusion du handicap dans les programmes existants par le biais de la collecte des données, ventilées et analysées en fonction du handicap, du sexe et de l'âge.

À l'intention des acteurs du handicap : développer les compétences pour renforcer la protection

- Former le personnel des organisations fournissant des services spécialisés pour les personnes handicapées aux principes d'intégration de la protection, pour faciliter l'identification et la réduction des risques liés à la protection et orienter les personnes vers les organisations appropriées pour la gestion des cas.
- Renforcer la sensibilisation concernant les personnes réfugiées et déplacées au sein des réseaux d'OPH, en particulier à l'échelle régionale, où des crises persistantes ou prolongées peuvent avoir un impact significatif dans plusieurs pays.

À l'intention des gouvernements donateurs : renforcer les capacités techniques

- Soutenir les agences grâce à une expertise technique en matière d'inclusion du handicap dans l'action humanitaire pour renforcer les capacités des ressources humaines dans ce domaine en constituant, en formant et en encadrant un corps de personnel prêt à être déployé dans des contextes humanitaires pour travailler avec les acteurs de la protection et d'autres secteurs.
- Financer les efforts visant à rechercher, cartographier et documenter les pratiques positives en matière d'inclusion du handicap dans différents programmes, phases et opérations humanitaires : une étape essentielle vers la création d'une base de connaissances permettant d'identifier ce qui fonctionne,

où et pourquoi.

- Promouvoir les pratiques positives auprès des partenaires, et les responsabiliser face à l'inclusion, par le biais de processus de suivi et d'établissement de rapports.

Notes

1 Ce chiffre se base sur les estimations mondiales selon lesquelles 15 % des 45,2 millions de personnes déplacées de force dans le monde suite à des persécutions, des conflits, des situations de violence généralisée et de violation des droits de l'homme seraient des personnes handicapées.

2 Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, *Disabilities among Refugees and Conflict-affected Populations* (New York : Women's Refugee Commission, 2008). <http://www.womensrefugeecommission.org/programs/disabilities/research-and-resources/609-disabilities-among-refugees-and-conflict-affected-populations-1/file>.

3 Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale, *Rapport mondial sur le handicap* (Genève : Organisation mondiale de la santé, 2011), p. 59. www.who.int/disabilities/world_report/2011/en/index.html.

4 Comité exécutif du HCR, Conclusion sur les réfugiés et autres personnes handicapés protégés et assistés par le HCR, No 110 (LXI) (Genève : Nations Unies, 2010). www.unhcr.org/4cbeb1a99.html.

5 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Handicap International, *Notes d'orientation : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé* (Genève : UNHCR, 2011). www.unhcr.org/4ec3c81c9.pdf.

Le rapport est disponible en intégralité sur : <http://wrc.ms/1jUMKbH>.

Pour davantage d'informations, veuillez contacter Emma Pearce, responsable des programmes dans le domaine du handicap, EmmaP@wrccommission.org, 212.551.3159.

122 East 42nd Street
New York, NY 10168-1289
212.551.3115
info@wrccommission.org
womensrefugeecommission.org